



TRIHOM

Habilitation Echafaudage de pied délivrée par l'INRS : 1461190/2019/EchafaudageP-01/O/11

M024

Monter, vérifier, réceptionner, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)

Conforme à l'Arrêté du 21 décembre 2004
Conforme à la recommandation R408
Conforme au document de référence INRS
du dispositif de formation Echafaudages
de pied selon la R408

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

PRE REQUIS

Maitriser la langue française écrite et parlée.
Maitriser les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation ou montage ou encadrement de chantier).

Bénéficier d'un avis médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail.

Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

DUREE

4 jours, 28 heures réparties en 40 % de théorie et 60 % de pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

3 minimum, 8 maximum.

Les stagiaires doivent se présenter avec leurs EPI.

FINALITE DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage de façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

ET

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant :

- Réceptionner ⁽¹⁾ l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage⁽²⁾ d'éléments de l'échafaudage)
- Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

⁽¹⁾ Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

⁽²⁾ Les opérations de Montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité et dans le cadre des vérifications.
- Réaliser la vérification journalière et les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.





TRIHOM

Habilitation Echafaudage de pied délivrée par l'INRS : 1461190/2019/EchafaudageP-01/O/11

M024

Monter, vérifier, réceptionner, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques (signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte).
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- Les examens : examen d'adéquation, examen de montage et d'installation et/ou de réception avant utilisation, examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) et/ou de maintenance.
- Le compte-rendu / procès verbal de réception.

MOYENS

- **Pédagogiques :**
 - Apports théoriques en salle, exposés
 - Utilisation de l'outil TUTO PREV' BTP,
 - Mises en situation pratique présentant des configurations MDS sur les parties courantes.
- **Techniques :**
 - Salle de formation équipée.
 - Plateforme pédagogique dédiée à la partie pratique avec matériel d'échafaudage de pied certifié NF et équipée de 2 échafaudages MDS, conformément à la R408 :
 - Echafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprenant des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et échafaudages nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes) ;
 - Des montages spécifiques comprendront une poutre de franchissement (mini 4 m), des consoles (0,30 m), un porte à faux (1,50 m), un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
 - Extractomètre et outillage nécessaire au montage pour les ancrages en situation réelle.
 - Remise d'un dossier stagiaire.
- **D'encadrement :** Formateur qualifié par TRIHOM et ayant validé le parcours de reconnaissance du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS ou CARSAT/CRAMIF/CGSS/INRS.

EVALUATION : Evaluation sommative théorique sous forme de test écrit et évaluation pratique sous forme de mise en situation.

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis et d'une attestation de compétence formation validant les acquis.